

LE BIENHEUREUX DE LA SALLE

Deux miracles reconnus par le Saint-Siège



ES jours derniers, sur l'ordre du Souverain-Pontife, le secrétaire des Rites s'est présenté devant le trône, et a donné lecture à haute voix du décret constatant que les miracles obtenus par l'intercession du bienheureux de la Salle depuis sa béatification et proposés pour sa canonisation ont été discutés et approuvés ; et que Sa Sainteté, après mûr examen et après avoir invoqué à cet effet les lumières célestes, a daigné sanctionner le jugement de la Sacrée Congrégation.

Les deux miracles de premier ordre approuvés par ce décret sont :

1o La guérison instantanée et parfaite obtenue le 13 février 1889 d'une très grave pneumonie infectieuse dont souffrait, au point que tout espoir humain avait été perdu, un adolescent Léopold Tayac, élève du collège des Frères à Rodez.

2o La guérison instantanée et parfaite que le Frère Néthelme, de l'Institut des Frères à Ottawa, obtint le 4 mai 1889, par l'intercession du bienheureux de la Salle, d'une paraplégie provenant de la lésion de l'épine dorsale, dont il souffrait depuis un an et demi et qui était rebelle à tous les remèdes.

Aussitôt après la promulgation du décret la députation des Frères des Ecoles chrétiennes est venue, avec le postulateur de la cause, le très cher Frère Robustien, aux pieds du trône afin d'offrir au Souverain-Pontife l'hommage de la profonde reconnaissance de l'Institut pour ce décret, qui assure désormais la canonisation du bienheureux.

Le Saint-Père a répondu par des paroles de la plus haute bienveillance envers l'Institut des Frères et de la plus vive confiance dans l'intercession du bienheureux de la Salle pour obtenir que les bienfaits de l'éducation chrétienne soient de plus en plus assurés aux jeunes générations qui sont l'espoir de l'Eglise et de la société.